

PROVINCE DE QUÉBEC**VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le jeudi 28 juin 2012 à 18h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de madame Marie-Claude B-Nichols, mairesse.

Présences : Messieurs les conseillers, Daniel Lauzon, Bernard Groulx et Normand Pigeon

Madame Danie Deschênes, conseillère.

Également présentes : mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale et Tania Murphy, greffière adjointe

Absents : Messieurs les conseillers, Sylvain Lemire et Jean Fournel.

Chacun des membres du Conseil présents reconnaît que l'avis de convocation de la présente séance a été signifié par la greffière le 26 juin 2012 à tous les membres du Conseil, même à ceux qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE**2012-06-178 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'approuver l'ordre du jour, tel que présenté.

ADOPTÉE

2012-06-179 RÈGLEMENT NO 495 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT D'UNE SOMME DE 500 000 \$ POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS RELATIVEMENT AU SECTEUR DE LA RUE SIMONE-DE BEAUVOIR

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 12 juin 2012 de la présentation d'un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 500 000 \$ pour procéder à l'évaluation et à engager des frais pour toute mesure devant être entreprise visant la stabilité des berges dans le secteur de la rue Simone-De Beauvoir, située en zone H-303;

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Considérant que la mairesse explique l'objet du règlement, sa portée, son coût et son mode de financement.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'adopter le règlement no **495** intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de **500 000 \$** pour les services professionnels relativement au secteur de la rue Simone-De Beauvoir ».

ADOPTÉE

2012-06-180 **RÈGLEMENT NO 487 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 2 020 000 \$ AFIN D'AUTORISER LA RÉALISATION DES TRAVAUX POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE FOREST**

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 12 juin 2012 de la présentation d'un règlement décrétant un emprunt et une dépense d'une somme de 2 020 000 \$ en vue d'autoriser la réalisation des travaux pour le prolongement de la rue Forest ;

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Considérant que la mairesse explique l'objet du règlement, sa portée, son coût et son mode de financement.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'adopter le règlement no **487** intitulé « Règlement décrétant un emprunt et une dépense de **2 020 000 \$** afin d'autoriser la réalisation des travaux pour le prolongement de la rue Forest ».

ADOPTÉE

2012-06-181 **APPEL D'OFFRES SC-2012-01 – INSTALLATION DES JEUX D'EAU AU PARC DES MÉSANGES**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour l'installation de jeux d'eau au parc des Mésanges;

Considérant que les soumissions ont été ouvertes le 22 juin 2012;

Considérant que les soumissions ont été évaluées selon le système de pondération et d'évaluation par un comité composé en conformité avec la politique de gestion contractuelle en vigueur à la Ville;

Considérant que Construction Ghislain Lavallée inc. a obtenu le meilleur pointage;

Considérant que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'octroyer le contrat pour l'installation de jeux d'eau au parc des Mésanges à la compagnie **Construction Ghislain Lavallée inc.**, soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, au coût de **159 552 \$**, plus taxes, suivant les documents d'appel d'offres SC-2012-01, conditionnellement à la modification d'une structure au plan proposé.

Que cette dépense soit puisée et imputée au surplus libre.

ADOPTÉE

2012-06-182 **MANDAT À CDGU INC. – DEMANDE D’AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L’ENVIRONNEMENT ET DES PARCS**

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu de mandater et d’autoriser la firme d’ingénieurs **CDGU inc.** à soumettre, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-de-l’Île-Perrot, une demande d’autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs en vertu de l’article 22 de la *Loi sur la qualité de l’environnement* pour le prolongement de la rue Forest.

ADOPTÉE

2012-06-183 **INTERDICTION DE CONSTRUCTION – PROJET « LES PALISSADES DE L’ANSE » - RUE SIMONE-DE-BEAUVOIR**

Considérant que le projet « Les Palissades de l’Anse » - rue Simone-De Beauvoir a été autorisé sous les conditions que des mesures spécifiques soient mises en place afin d’assurer la protection de la stabilité des sols le long du lac Saint-Louis;

Considérant que plusieurs propriétaires des terrains visés effectuent des travaux ou des ouvrages interdits;

Considérant que plusieurs coupes d’arbres illégales ont été effectuées;

Considérant que le ministère du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs nous signale la présence de remblai ainsi qu’une déforestation significative du sol par les propriétaires;

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l’Île-Perrot se doit de procéder à une évaluation et une étude de stabilité des sols pour des raisons de sécurité civile concernant la protection de l’ensemble du secteur.

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l’Île-Perrot se doit de prendre les mesures nécessaires afin de s’assurer qu’aucune surcharge supplémentaire n’est exercée sur les terrains du secteur du projet de la rue Simone-De Beauvoir limitrophe au lac Saint-Louis.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d’interdire toute construction, ouvrage, remblai ou de déposer quelque matériau que ce soit sur tous les terrains vacants du secteur ainsi qu’à l’intérieur de toute marge arrière des terrains occupés dont une unité résidentielle.

ADOPTÉE

2012-06-184 **GESTION DES EAUX PLUVIALES – MILLÉNIUM II – ENGAGEMENT ENVERS LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L’ENVIRONNEMENT ET DES PARCS**

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l’Île-Perrot s’engage dans le secteur du Millénum II, à entretenir les pratiques de gestion optimales des eaux pluviales pour en assurer leur pérennité et leur bon fonctionnement et à tenir un registre d’exploitation et d’entretien.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

2012-06-185 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu de lever la séance à 18h47.

ADOPTÉE

Marie-Claude B-Nichols
Mairesse

Katherine-Erika Vincent
Directrice générale

/jb/vc
